Un hôpital neuf et fonctionnel à Oyonnax

Les deux établissements hospitaliers du Haut-Bugey, Oyonnax et Nantua, étaient devenus obsolètes compte tenu de l'évolution des pratiques médicales et des conditions de travail du personnel soignant. Bien des péripéties avaient conduit à une situation de blocage et les deux hôpitaux étaient menacés de fermeture.
Sous l'impulsion du Maire d'Oyonnax, nouveau Président d'un Conseil d'Administration unique au lieu de trois auparavant, un nouveau projet redémarrait. L'ensemble du personnel hospitalier sous la houlette d'un nouveau directeur et du médecin chef des urgences se mettait au travail en mars 2002. Un projet hospitalier avec volet médical et social était établi en septembre 2002 et approuvé par le directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en février 2003. Entre temps, la Communauté de Communes d'Oyonnax décidait d'apporter une aide de 3,8 millions d'Euros sous la forme d'un terrain viabilisé. Par ailleurs, les 8 communes de la CCO apportaient aussi une aide de 3,8 millions d'Euros au projet ; 60 000 € que Martignat rembourse à la CCO sur 3 ans.
Cette volonté affichée par le personnel, l'encadrement hospitalier et par les élus a été très bien ressentie par l'A.R.H puisque le nouveau directeur confirmait l'approbation de l'administration avec une prise en charge de 65% de l'investissement.
Pour la réalisation, évaluée à 40 millions d'Euros, l'entreprise DUMEZ filiale de VINCI a été retenue pour la qualité de sa proposition mais également parce son projet permet une extension future de l'hôpital. Les travaux débuteront en décembre 2004 pour une durée de 2 ans.
Le nouveau centre hospitalier du Haut Bugey de 20 000m² sera construit sur un terrain de 10ha. Il comportera trois niveaux de forme circulaire avec des bâtiments accolés et 170 lits (65 lits en médecine, 39 en chirurgie, 36 en gynécologie-pédiatrie et 30 en chirurgie ambulatoire). Le RDC intégrera : le hall d'accueil, les urgences, les consultations; le 1er étage : le bloc opératoire, le pôle femmes-enfants et l'administration; le 2ème étage : des chambres individuelles.
Ce nouvel hôpital fonctionnera en relation avec les hôpitaux de Bourg en Bresse et de Lyon afin de traiter à terme le plus grand nombre de pathologies en : cardiologie, neurologie, pédiatrie, gynécologie, obstétrique, pneumologie, orthopédie, ORL, ophtalmologie, cancérologie, dialyse. Un partenariat se met en place avec les médecins libéraux du secteur par des nouvelles relations et par l'ouverture de la maison médicale où ils pourront assurer leur tour de garde.
De leur côté, les autres communes du Haut Bugey ont décidé de soutenir ce projet en apportant leur contribution financière. Cette aide permettra au nouvel hôpital de se doter de matériel performant, notamment une IRM.
A terme l'hôpital du haut Bugey comportera 3 entités : Le Centre hospitalier de Geovreisset, la Maison de Retraite d'Oyonnax, la Maison de Retraite de Nantua.
Dans le même temps, l'hôpital actuel se met aux normes d'hygiène et de sécurité pour poursuivre son activité jusqu'à la fin des travaux.

BRÈVES

L'arrivée de l' **A.D.S.L.** est prévue le 22 novembre 2004. Une réunion d'information, ouverte à tous, aura lieu le jeudi 2 décembre 2004 à 17 heures à la salle des fêtes.

Le Maire rappel que la **divagation des chiens** est interdite et que les maîtres sont responsables des déjections de leurs animaux. Lieux autorisés : se renseigner en Mairie.

Les **gros déchets** sont ramassés l'après-midi du 1er mardi du mois. Compte tenu de la quantité à enlever le ramassage se poursuit très souvent le mercredi. Les huiles, batteries, pneus, peintures doivent être emmenés directement à la déchetterie de Veyziat.

Les **ordures ménagères** sont ramassées en sac. Les containers sont acceptés quand ils regroupent un certain nombre de foyers après accord de la Mairie. Les collectes ne démarrent pas avant 7 heures 30. Les sacs ne doivent pas être sortis la veille.

A l'occasion de la **fête de la musique 2005**, la commune souhaiterait organiser une manifestation en collaboration avec l'intervenant musique des écoles. Toutes personnes ou groupes interessés, prêts à participer, sont priés de se faire connaître en Mairie.

Bulletin d'information de l'Equipe Municipale octobre 2004 Numéro 14
Adresse : Place de la Mairie 01100 MARTIGNAT Téléphone n° 04 74 81 12 94

Impression : STRATEC Oyonnax

Rédaction : Martine VALLET, Guy JACQUIOT, Michel SEBELLIN et Daniel BEJANNIN

Bulletin d'information de l' Equipe Municipale

OCTOBRE 2004

Numéro 14

SOMMAIRE

- Rentrée scolaire 2004-2005
- Deux nouveaux employés municipaux
- Les travaux : projets et règles générales
- Le nouvel hôpital
- Brèves et infos pratiques

SUPPLEMENT
Les Voies du Sel

Rentrée scolaire 2004-2005

Les équipes enseignantes des écoles maternelle (haut) et primaire (bas).

ECOLE MATERNELLE : 93 élèves répartis en 4 classes

Classe des Petits	23 élèves	Melle JOLY Edith
Classe des Petits-Moyens	26 élèves	Mme MICHEL Carole - Directrice
Classe des Moyens-Grands	23 élèves	Melle BENOIT Christèle
Classe des Grands	21 élèves	Mme ABDELGHAFOUR Véronique (matin)
		Melle BAYON Laure (après-midi)

ECOLE PRIMAIRE : 128 élèves répartis sur 5 classes

CP	25 élèves	Mme DEBOST Béatrice - Directrice (déchargée une demi journée par Aline BLANC)
CP/CE1	25 élèves	Melle LANIEL Valérie
CE1/CE2	25 élèves	Mme VINCENT Joëlle
CE2/CM1	27 élèves	Mme MITAUX Karine
CM1/CM2	26 élèves	Melle CHAUMET Séverine

Deux nouveaux employés municipaux

Daniel LELEUX
conducteur spécialisé
(07/2003)

Pierre MARTIN
conducteur spécialisé
(11/2003)

Les travaux : projets et règles générales

La commune s'est lancée dans un important programme de rénovation des rues. Les travaux prévoient la rénovation des réseaux secs et humides, de la voirie avec réfection de la chaussée, des trottoirs et l'aménagement paysager. Nous cherchons à regrouper ces travaux en partant du centre vers la périphérie, mais bien souvent des urgences au niveau de l'adduction d'eau ou de l'assainissement nous obligent à nous disperser.
Vers la fin de l'année et le début de l'année 2005, nous devrions aménager les rues de la Verpilleuse, des Marronniers et l'avenue de la Gare. Mais nous commencerons en priorité par la route de Groissiat car il est urgent de capter l'eau de ruissellement.
Les rues de la Lésine et de la Tresserie seront aussi traitées courant 2005 car nous avons des problèmes d'assainissement et de débit d'eau potable. Ensuite viendra le tour de la rue du Commerce et de la route de Jargeat.

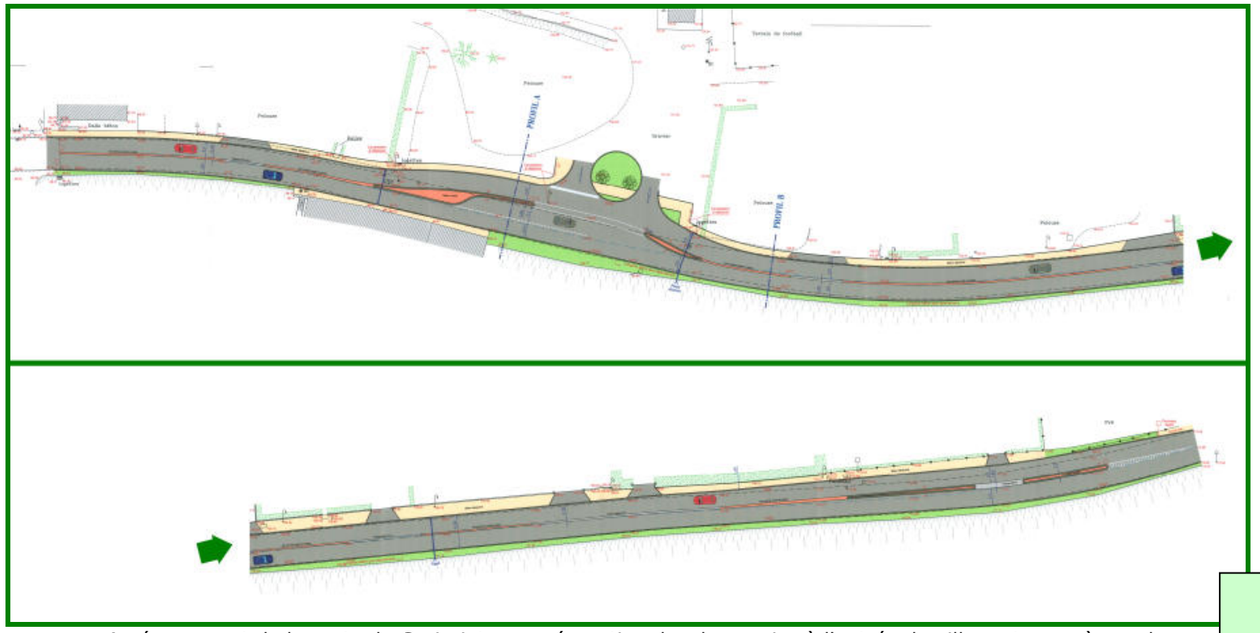

Aménagement de la route de Groissiat avec séparation des deux voies à l'entrée du village, tourne à gauche pour l'accès au stade et réalisation de trottoirs en bordure des habitations.

COORDINATION DES TRAVAUX ET INTERVENANTS :

Pour ce type de travaux, les différents intervenants sont :

- *Le syndicat d'électricité* : alimentation électrique et éclairage public,
- *France Télécom* : réseaux de télécommunications,
- *Le Conseil Général* : réfection des chaussées,
- *La Commune* : réseaux humides et trottoirs.

Nous coordonnons les différents chantiers, ce qui n'est pas simple car chaque intervenant suit sa propre démarche administrative.
Les travaux, rue de la Verpilleuse et rue des Marronniers, en sont l'illustration type :

- Un intervenant supplémentaire, la C.C.O pose la canalisation d'approvisionnement en eau,
- Le Syndicat d'Electricité prend du retard à la suite d'un problème de renouvellement de marchés,
- Ensuite, France Télécom se désengage pour des travaux qui traditionnellement lui incombaient,
- Gaz de France pose également ses canalisations,
- Et pour terminer, la Commune a eu quelques difficultés à suivre financièrement suite à de grosses dépenses notamment pour les écoles.

De plus, ces travaux ont eu lieu à une période ou les règles administratives se sont complexifiées : modification des lois sur les marchés publics, désengagements de certains services d'Etat, cumuls de gros travaux. Dans ce contexte, nous n'avons pas été assez vigilants dans le suivi des chantiers et nous allons y remédier.

MARCHE A SUIVRE POUR REALISER DES TRAVAUX :

C'est le Conseil Municipal qui décide des travaux à réaliser et charge le Maire par délibération du suivi de leur exécution.
Le Maire et l'Adjoint aux Travaux sont chargés de :

- Contacter les différents intervenants,
- Venir sur place définir la nature des travaux à exécuter,
- Faire réaliser des études de projets qu'ils font valider par le Conseil Municipal,
- Budgétiser les dépenses,
- Etablir un planning d'intervention,
- Faire exécuter les travaux,
- Les réceptionner.

En ce qui concerne les travaux : eau, assainissement et voirie, la Commune est maître d'ouvrage c'est-à-dire qu'elle décide, commande, surveille et paye.
Pour les travaux de réseaux secs, la Commune est maître d'ouvrage et le Syndicat d'Electricité est maître d'ouvrage délégué. La Commune décide des travaux, accepte les projets et paye le solde.
Le Syndicat d'Electricité étudie le projet, le fait accepter par la Commune, lance et surveille les travaux, les finance pour partie, récupère les participations et les subventions et facture le solde à la Commune.

Il peut y avoir d'autres maîtres d'ouvrage comme par exemple : le Conseil Général pour la couche de roulement des voies départementales, Gaz de France pour l'extension des réseaux gaz, etc...

LE MAÎTRE D'OEUVRE

La Commune maître d'ouvrage choisit un maître d'œuvre par consultation de plusieurs cabinets d'architectes ou par appel d'offres suivant le montant prévu de la dépense.
Le déroulement des opérations est alors le suivant :

AVANT LES TRAVAUX

- Le maître d'œuvre prépare un projet qu'il fait accepter par la Commission des travaux.
- Le projet est présenté aux riverains concernés.
- Le projet accepté, il monte un dossier d'appel d'offres avec des plans d'exécution et un détail écrit des prestations demandées.
- Une annonce est passée dans les journaux locaux et professionnels. Les entreprises ont 5 semaines pour répondre.
- Le Maire demande l'octroi de subventions auprès de différents services.
- La dépense prévue est inscrite au budget.
- Passé le délai, la Commission d'appel d'offres se réunit en présence du Percepteur et d'un représentant du service de la Concurrence et des Prix
- Elle choisit une entreprise selon les critères définis dans l'appel d'offres.
- Ce choix est soumis au Conseil Municipal qui en l'acceptant charge le Maire de signer les marchés.

La décision de la commission d'appel d'offres est soumise au contrôle de légalité par le Préfet.

PENDANT LES TRAVAUX

- Les marchés signés, le maître d'œuvre lance les travaux : il en a la charge pour leur bonne réalisation et la conformité par rapport au cahier des charges.
- A chaque réunion de chantier, un compte-rendu est établi. Au fur et à mesure de l'avancement et compte tenu de la durée du chantier, il établit des situations financières
- Ces situations permettent à la mairie d'autoriser le règlement des acomptes aux entreprises. Pour cela, il est établit un mandat de virement que l'on adresse à la Trésorerie.
- Au vue du mandat, de la délibération du Conseil Municipal et des marchés, le Trésorier règle les entreprises.
- 5) A la fin du chantier, lorsque toutes les dépenses ont été réglées : entreprises, maître d'œuvre et bureau de contrôles, on demande le règlement des subventions qui s'établit selon un pourcentage du montant réel de la dépense.

Une superbe réalisation en fleurs de papier.

Les premiers arrivants : les VTT.

La célèbre randonnée "les Voies du Sel" faisait étape les 13 et 14 août 2004 à Martignat.

Sous un ciel clément, nous avons reçu 270 cavaliers, 800 randonneurs et 200 vététistes.

Haies fleuries, chorale, groupes musicaux, spectacle équestre et repas champêtre, la fête a été complète.

De l'avis des participants, des spectateurs et des organisateurs de la randonnée, l'accueil dans le village a été exceptionnel.

Nous remercions tous les intervenants, pompiers, personnels de la commune, associations et tous les bénévoles qui ont contribué à ce succès.

Cavaliers et cavalières.

Les randonneurs : moyenne de 34 km les trois premiers jours.

Le groupe des Grol's stompers.
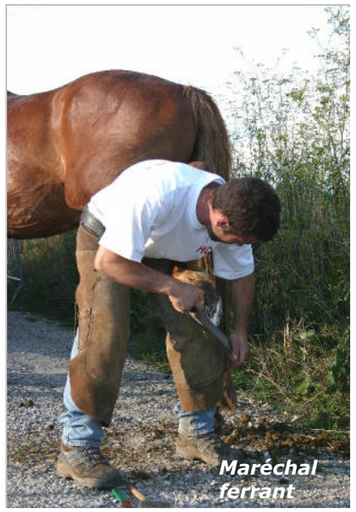
L'écho du Lange, la chorale de Groissiat Martignat